

Le secteur associatif du Grand Lyon



Octobre 2017

Marie DUROS - Cécile BAZIN
Floriane LEGRAND - Jacques MALET

- Il se crée, en moyenne chaque année, 1 800 associations nouvelles sur le territoire du Grand Lyon.
- On peut estimer qu'entre 26 000 et 29 000 associations y sont aujourd'hui en activité, animées par plus de 270 000 bénévoles.
- Parmi ces associations, plus de 4 000 emploient des salariés, en 2016. Ces associations ont distribué près de 1,2 milliard d'euros de salaires, au cours de cette même année.

- Plus de 52 000 personnes travaillent dans les associations de la Métropole. Elles représentent 9,5% des salariés du secteur privé.
- Sur l'ensemble de la période 2008-2016, l'emploi associatif a progressé de 13% dans le Grand Lyon (9% au plan régional et 6,5% au plan national), plus vite que l'ensemble du secteur privé (9%).

EN GUISE D'INTRODUCTION

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon exerce toutes les missions de l'ex Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône. Dans ce nouveau contexte, unique en France aujourd'hui, elle apporte son soutien au monde associatif et favorise l'action et le développement des associations sur son territoire.

Pour assurer sa mission d'aide et de conseil aux associations et développer plusieurs services à leur intention, elle a souhaité disposer d'un état des lieux chiffré, permettant de qualifier le tissu associatif présent sur son territoire.

Ces éléments chiffrés les plus récents ne manqueront pas également de valoriser auprès des décideurs et du grand public, la densité et la richesse du tissu associatif du Grand Lyon.

Ce travail s'appuie sur les données du Journal officiel, publiées jusque fin août 2017, relatives aux créations d'associations, et sur les données de l'emploi de l'ACOSS-URSSAF en 2016.

La méthodologie proposée ici correspond à celle qui est utilisée pour l'étude nationale annuelle *La France associative en mouvement* (15^{ème} édition - septembre 2017), ainsi que pour tous les travaux réalisés par R&S à l'échelle régionale et départementale.

Cette unicité de méthode permet de situer le tissu associatif de la Métropole de Lyon dans l'ensemble régional élargi d'Auvergne – Rhône-Alpes, et dans l'ensemble national.

Le lecteur intéressé pourra télécharger ces travaux sur www.recherches-solidarites.org

Cette présentation comprend quatre parties :

1. Les créations d'associations
2. Une estimation du nombre d'associations vivantes
3. Une estimation du nombre de bénévoles
4. L'emploi associatif

RECHERCHES & SOLIDARITÉS, un réseau d'experts au service de toutes les formes de solidarités.

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité utile par rapport aux travaux qui sont menés et publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes périodiques pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org.

R&S réalise également, en lien avec des partenaires de plus en plus nombreux (réseaux associatifs, services déconcentrés de l'Etat, conseils généraux, associations nationales...) des travaux spécifiques sur le bénévolat, la vie associative ou le don d'argent.

1 – LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS

1.1 – Le bilan 2015-2017

Précisions méthodologiques :

Les données présentées ici sont issues des annonces parues au Journal officiel des associations, suite aux dépôts des statuts auprès de l'administration, au moment de leur création. Elles ont été traitées et analysées sur une période de deux années « associatives », de début septembre 2015 à fin août 2017, selon une périodicité correspondant à l'activité de la plupart des associations (proche de l'année scolaire) et pour éviter des biais qui ont été observés lorsque les analyses s'appuyaient sur l'année civile.

Une fois publiées, ces annonces peuvent être recensées et exploitées à l'échelle nationale, régionale et départementale. Au niveau infra-départemental, les périmètres correspondent à ceux des arrondissements ou à ceux des codes postaux. C'est donc par référence aux codes postaux qu'un travail a été réalisé, pour une approche à l'échelle de la Métropole.

Le tableau suivant présente le nombre moyen annuel des créations sur les deux dernières années, rapporté au nombre d'habitants, pour pouvoir apprécier ce que l'on nomme la « densité de créations d'association », à l'échelle des différents territoires.

Tableau 1 : Créations d'associations en moyenne annuelle au cours des deux dernières années 2015-2017

	Nombre moyen de créations par année	Densité de créations (nombre d'associations créées pour 10 000 habitants en un an)
Grand Lyon	1 800	13,1
<i>Ville de Lyon</i>	970	18,9
<i>Hors Ville de Lyon</i>	830	9,6
Région Rhône-Alpes	8 850	11,3
Moyenne nationale	73 000	11,1

Sources : Journal officiel. INSEE population légale au 1^{er} janvier 2016. Traitement R&S. Lecture : Entre septembre 2015 et août 2017, 1 800 associations ont été créées en moyenne annuelle dans le périmètre du Grand Lyon, soit 13,1 associations pour 10 000 habitants.

Au regard du nombre d'habitants, il se crée plus d'associations sur le territoire de la Métropole qu'en moyenne régionale : 13,1 pour 10 000 habitants pour 11,3, (ratio très proche du ratio national de 11,1).

Autour d'une densité moyenne annuelle de 13,1 associations nouvelles pour 10 000 habitants sur l'ensemble de la Métropole, l'écart est important entre celle qui est observée sur la ville de Lyon (18,9) et celle qui a été calculée pour l'ensemble des communes périphériques (9,6).

La dynamique de créations est nettement plus élevée à Lyon sous l'influence d'un effet de centralité (concentration des services publics, des activités économiques...) et des modes de vie urbains (plus grande mobilité des habitants, nouveaux arrivants, activités culturelles plus intenses...).

Cette densité nettement supérieure est spécifique à Lyon. En dehors de la ville centre, elle est variable d'une commune à l'autre, y compris pour celles qui sont limitrophes, comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 2 : Densité de créations d'associations dans 12 communes proches de Lyon

Communes	Densité de créations (en moyenne annuelle pour 10 000 habitants)	Communes	Densité de créations (en moyenne annuelle pour 10 000 habitants)
Bron	9,4	Sainte Foy-lès-Lyon	7,2
Caluire-et-Cuire	11,2	Saint-Fons	7,6
Ecully	11,7	Tassin-la-Demi-Lune	7,7
La Mulatière	8,5	Vaulx-en-Velin	10,6
Oullins	8,3	Vénissieux	7,0
Rillieux-la-Pape	7,1	Villeurbanne	12,7

Sources : Journal officiel. INSEE population légale au 1^{er} janvier 2016. Traitement R&S. Lecture : En moyenne annuelle, il s'est créé 9,4 associations pour 10 000 habitants à Bron, au cours de la période récente.

En prenant ces douze communes qui entourent Lyon, la densité varie de 7 associations nouvelles pour 10 000 habitants à Vénissieux, en moyenne annuelle, à plus de 12,7 à Villeurbanne. La différence avec la densité observée pour la seule ville de Lyon (18,9) demeure importante.

Mais attention, ce ratio doit être lu sans aucun jugement de valeur et sans confondre « *dynamique de création d'associations* » et « *dynamisme du tissu associatif* ». Un nombre élevé de créations reflète parfois, notamment en ville, un turn-over plus important et une tentation plus grande des habitants de créer de nouvelles associations, fussent-elle particulièrement éphémères, voire en concurrence ou en doublon avec d'autres.

1.2 – Les créations d'associations suivant les principaux objets

Précisions méthodologiques :

Les associations nouvelles sont répertoriées au Journal officiel sous 29 thèmes différents, le plus souvent décomposés en sous-thèmes très ciblés. Une même association peut être classée sous 2, voire 3 rubriques différentes, pour tenir compte de son éventuelle polyvalence. On étudie donc ici la répartition des inscriptions dont les associations nouvelles font l'objet, inscriptions dont le nombre dépasse forcément le nombre de créations.

Cette analyse s'appuie, comme précédemment, sur les associations créées au cours des deux dernières années « *associatives* ».

Tableau 3 : Répartition des inscriptions des associations créées au cours des deux dernières années

	Grand Lyon	Lyon	France
Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles	29,0%	34,3%	22,2%
Sports, activités de plein air	10,0%	8,4%	15,5%
Chasse, pêche	0,1%	0,1%	1,0%
Clubs de loisirs, relations	5,3%	5,1%	9,1%
Action socio-culturelle	2,0%	1,7%	4,1%
Interventions sociales	0,9%	0,8%	2,1%
Associations caritatives, humanitaires, aide au développement	5,9%	5,6%	4,8%
Services familiaux, services aux personnes âgées	0,6%	0,6%	1,4%
Santé	3,9%	4,3%	3,7%
Services et établissements médico-sociaux	0,2%	0,2%	0,7%
Education, formation	8,3%	7,8%	5,9%
Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques	3,6%	3,6%	3,7%
Conduite d'activités économiques	0,3%	0,2%	0,6%
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	3,0%	2,9%	2,2%
Environnement, cadre de vie	2,8%	2,8%	3,6%
Information, communication	2,9%	3,7%	2,1%
Activités politiques	0,9%	0,8%	1,7%
Défense des droits fondamentaux, activités civiques	2,4%	2,0%	1,2%
Activités religieuses	1,4%	1,3%	1,2%
Recherche	0,4%	0,5%	0,5%
Armée	0,3%	0,0%	0,4%
Tourisme	0,2%	0,3%	0,3%
Justice	0,1%	0,1%	0,1%
Amicales, groupements affinitaires, d'entraide	12,9%	11,2%	7,5%
Clubs, cercles de réflexion	1,6%	1,5%	1,4%
Logement	0,1%	0,1%	0,1%
Sécurité, protection civile	0,1%	0,0%	0,1%
Préservation du patrimoine	0,9%	0,9%	1,8%
Domaines divers	0,1%	0,0%	0,8%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Journal officiel. Traitement R&S. Lecture : Entre septembre 2015 et août 2017, il s'est créé 29% d'associations sous la rubrique Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles, sur le territoire du Grand Lyon. Cette proportion est de 34,3% sur la ville de Lyon, et en référence de 22,2% sur l'ensemble du territoire national.

Depuis deux ans, on observe sur le territoire du Grand Lyon, un nombre de créations proportionnellement plus important qu'ailleurs dans la culture, les activités caritatives, l'éducation et la formation, l'information – communication, la défense des droits, ainsi que dans les amicales, les clubs et les cercles de réflexion. Il y a moins de créations, proportionnellement en revanche, dans le sport, les loisirs, l'action socio-culturelle, les interventions sociales, les services familiaux et médicosociaux, les activités politiques ainsi que dans l'environnement.

Il n'est pas surprenant de retrouver les mêmes spécificités que pour la seule ville de Lyon qui représente plus de 50% des créations d'associations et 37% des habitants de la Métropole. On remarquera toutefois qu'elles sont plus marquées encore pour la proportion de créations

d'associations de défense des droits et d'amicales¹, reflétant l'intérêt plus fort encore des habitants de la périphérie lyonnaise pour ces types d'associations. En ce qui concerne la culture et l'information - communication, le caractère urbain et le « statut » de Lyon, comme capitale régionale, suscitent des créations d'associations plus nombreuses que dans les communes voisines.

1.3 – Evolutions récentes

La première étude sur le secteur associatif de la Métropole a permis de dresser un premier bilan des créations d'associations sur la période 2010-2015. Cette actualisation sur la période 2015-2017 permet d'observer les évolutions récentes.

Tableau 4 : Evolution des créations d'associations au cours des deux dernières années

	Nombre annuel moyen de créations d'associations		Evolution du nombre de créations	Densité de créations (nombre annuel moyen de créations pour 10 000 habitants)	
	Sur la période 2010-2015	Sur la période 2015-2017		Sur la période 2010-2015	Sur la période 2015-2017
Grand Lyon	1 700	1 800	5,9%	12,8	13,1
Ville de Lyon	890	970	9,0%	17,8	18,9
Hors Ville de Lyon	810	830	2,5%	9,7	9,6
Région Auvergne-Rhône-Alpes	8 600	8 850	2,9%	11,2	11,3
Moyenne nationale annuelle	69 370	73 000	5,2%	10,6	11,1

Source : Journal officiel. Traitement R&S.

De 1 700 associations nouvelles chaque année dans le Grand Lyon, entre 2010 et 2015, on passe à 1 800 sur la période plus récente de 2015 à 2017. Cette augmentation de près de 6% est proche de la tendance nationale (+ 5,2%). Elle est portée par la ville centre qui affiche une progression de 9%, nettement supérieure aux communes périphériques dont l'augmentation moyenne (2,5%) se rapproche de celle qui est observée au plan régional (2,9%).

Cet élan correspond aux tendances nationales. Il se traduit par une densité de créations croissante pour la ville de Lyon et relativement stable pour les communes périphériques, compte tenu de l'augmentation de population. Le nombre moyen de créations pour 10 000 habitants passe de 17,8 à 18,9 à l'échelle lyonnaise, il passe de 12,8 à 13,1 à l'échelle de la Métropole.

Quant aux objets des associations nouvellement créées, on retiendra quelques tendances :

A l'échelle de la Métropole, les inscriptions sont proportionnellement un peu plus nombreuses ces dernières années dans l'éducation – formation et dans l'aide à l'emploi – développement local – solidarité économique, domaines dans lesquels le Grand Lyon se distingue déjà par rapport aux moyennes nationales. La progression est également notable dans l'environnement, mais la proportion des créations reste là, inférieure au plan national.

¹ Une étude sur le département du Rhône (ancien périmètre) prolongée par une enquête sur l'arrondissement de Villefranche montre que les associations de conscripts, très présentes sur ce territoire, sont souvent répertoriées sous cette rubrique « amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide ».

Inversement, les activités politiques, d'une part, et les associations caritatives, humanitaires ou en faveur du développement du bénévolat, d'autre part, affichent plutôt un léger repli au cours de la période récente.

2 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS VIVANTES DANS LE GRAND LYON

On connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil. Les travaux menés récemment montrent que l'on ne peut guère repérer beaucoup plus de 2 associations sur 3, le tiers restant menant une vie parfaitement discrète, entre ses membres et sans besoin de visibilité ou de soutien.

Aussi, nous procédons par estimation prudente, à partir de quatre critères complémentaires², actualisés et mesurés dans chaque département :

- ✓ Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- ✓ Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- ✓ Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- ✓ La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

C'est ainsi que l'on estime le nombre d'associations vivantes dans le Rhône (périmètre antérieur au 1^{er} janvier 2015) entre 35.000 et 38.000 associations en activité.

Par extrapolation, sachant que le Grand Lyon représente 76% des habitants, 77% des créations d'associations et 76% des associations employeurs (cf plus loin) du département (ancien périmètre), on peut avancer avec prudence une fourchette de 26.000 à 29.000 associations en activité sur l'ensemble du Grand Lyon.

2 – UNE ESTIMATION DU NOMBRE DE BÉNÉVOLES DANS LE GRAND LYON

Pour faire cette estimation, R&S a construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de la fourchette du nombre d'associations en activité et des travaux relatifs au bénévolat en France, dont l'enquête la plus récente (IFOP 2016³).

Le nombre des bénévoles, intervenant dans les associations, est estimé à 13 millions (25% des Français de 15 ans et plus pour 22,5% en 2010) sur l'ensemble de la France. Sur cette base, R&S estime entre 350 000 et 370 000, le nombre de bénévoles dans les associations du département du Rhône (ancien périmètre).

Parmi eux, toujours selon cette même dernière enquête IFOP de 2016, le nombre de bénévoles intervenant régulièrement et qui assurent la permanence de l'action associative, peut être estimé entre 158.000 et 166.000 pour l'ensemble du département (ancien périmètre), soit 45% des bénévoles.

Partant de ces approches pour l'ensemble de l'ancien périmètre du département, et de la place occupée par le Grand Lyon (76% des habitants, 77% des créations d'associations et 76% des associations employeurs), on peut avancer avec prudence la fourchette de 270.000 à 285.000 bénévoles associatifs sur l'ensemble de la Métropole.

² A partir des travaux de R & S, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes.

³ Enquête IFOP pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités auprès de 3 156 personnes de 15 ans et plus, interrogées en janvier 2016, sur des questions strictement identiques à celles posées en 2010 et 2013. Ces enquêtes triennales constituent désormais un véritable baromètre permettant de suivre l'évolution du nombre et du profil des bénévoles en France.

On peut également estimer que parmi eux, **120 000 à 128 000** interviennent régulièrement et sont au cœur des activités associatives.

3 – L'EMPLOI ASSOCIATIF SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON

Avertissement :

Les chiffres présentés ici sont issus des données de l'ACOSS-URSSAF et portent sur les employeurs relevant du régime général de sécurité sociale⁴. Une harmonisation entre l'ACOSS, l'INSEE et la DARES a nécessité cette année, des changements méthodologiques qui ont conduit à construire une nouvelle série de données, pour les années antérieures à 2016. Les données publiées en 2015 ne peuvent donc pas être rapprochées de celles de cette étude.

Par ailleurs, lorsque les chiffres sont affichés à l'unité près, ils doivent être lus en tenant compte de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

3.1 Le contexte général de l'économie sociale

L'économie sociale, entendue sous le seul angle juridique, représente en 2016, **4 660** établissements, près de **63 500** salariés et une masse salariale de plus de **1,5 milliard** d'euros, dans le Grand Lyon. Ces trois repères sont ventilés dans le tableau suivant, pour chacune des quatre composantes de l'économie sociale.

Tableau 5 : Chiffres clés de l'emploi dans l'économie sociale sur le territoire du Grand Lyon en 2016

	Etablissements	Effectif salariés	Masse salariale (en K€)
Associations	4 083	52 448	1 178 764
Fondations	69	2 379	62 451
Coopératives	326	4 405	161 110
Mutuelles	182	4 236	150 752
Ensemble économie sociale	4 660	63 468	1 553 077

Source : ACOSS-URSSAF Données 2016. Traitement R&S.

Cet ensemble est essentiellement porté par les associations, dans le Grand Lyon, comme au plan national. Elles représentent en effet près de 88% des établissements, 83% des salariés et 76%⁵ de la masse salariale.

3.2 Le poids de l'emploi associatif dans le Grand Lyon

Retenons qu'en 2016, plus de 4 000 associations emploient près de 52 500 salariés pour une masse salariale de près de 1,2 milliard d'euros. Rapportés au secteur privé dans son ensemble, ces chiffres sont révélateurs du poids du secteur associatif et des enjeux économiques qu'il représente. Ils sont réunis ci-après, au regard de l'emploi, d'une part, et de la masse salariale, d'autre part.

Tableau 6 : Poids du secteur associatif au sein du secteur privé en 2016 (en %)

	En termes d'effectifs salariés	En termes de masse salariale
Grand Lyon	9,5%	6,5%

⁴ Auxquels s'ajoutent quelques centaines de salariés relevant du régime agricole, représentant moins de 2% des salariés associatifs de l'ensemble du territoire de la Métropole.

⁵ La part que représentent les associations en termes de masse salariale est inférieure à celle de leurs salariés, en raison des temps partiels, plus fréquents dans ce secteur que dans l'ensemble du privé.

dont Ville de Lyon	11,4%	8,1%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	10,5%	7,1%
Moyenne nationale	9,9%	6,9%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2016. Traitement R&S. Lecture : Les associations du Grand Lyon représentent 9,5% du total de l'emploi privé, et 6,5% de la masse salariale du secteur privé.

Le secteur associatif représente près d'un emploi privé sur dix, à l'échelle de la Métropole de Lyon. Cette proportion est proche de la moyenne nationale (9,8%). Elle est inférieure à celle de la seule ville de Lyon où sont implantées quelques associations de taille importante, dans l'enseignement et la santé notamment. Elle est également légèrement inférieure à celle de la région Auvergne-Rhône-Alpes (10,5%) qui regroupe des territoires plus ruraux, où l'emploi privé est un peu moins dense.

En effet, le poids du secteur associatif correspond à un pourcentage qui dépend tout à la fois de son dynamisme propre et de son environnement économique, plus ou moins favorable.

3.3 – La taille des employeurs associatifs

En France, plus de la moitié des employeurs associatifs sont de petites structures d'un ou deux salariés. Les associations de plus de 100 salariés ne représentent que 1% d'entre eux. Qu'en est-il sur le territoire du Grand Lyon ?

Tableau 7 : Répartition des associations selon leurs effectifs en 2016

	Nombre d'associations employeurs dans le Grand Lyon	Répartition des associations		Répartition des salariés	
		Grand Lyon	National	Grand Lyon	National
Moins de 3 salariés	2 067	51%	54%	5%	6%
De 3 à 5 salariés	590	14%	15%	5%	6%
De 6 à 9 salariés	384	9%	9%	6%	6%
De 10 à 19 salariés	448	11%	9%	12%	12%
De 20 à 49 salariés	370	9%	8%	22%	24%
De 50 à 99 salariés	154	4%	3%	21%	21%
100 salariés et plus	70	2%	1%	30%	25%
Total	4 083	100%	100%	100%	100%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2016. Traitement R&S. Lecture : 2067 associations comptent moins de 3 salariés, sur le territoire du Grand Lyon. Elles représentent 51% du total des associations employeurs (54% en moyenne nationale) et concentrent 5% des salariés du secteur associatif (6% en moyenne nationale).

Le Grand Lyon se caractérise par une forte présence des associations de plus de 10 salariés. Elles sont plus de 1 000 et représentent 26% des associations employeurs, pour 21% en moyenne nationale. Parmi elles, plus de 200 comptent plus de 50 salariés. Elles représentent 6% des associations employeurs et 51% des salariés, significativement plus qu'en moyenne nationale (respectivement 4% et 46%).

D'un autre côté, plus de 2 000 associations n'ont qu'un ou deux salariés. Elles constituent 51% des associations employeurs de la Métropole de Lyon, moins qu'au plan national (54%), et représentent 5% du total des salariés associatifs.

Un indicateur reflète bien cette situation : la taille moyenne des associations employeurs. Sur le territoire du Grand Lyon, les associations emploient en moyenne 12,8 salariés quand, au plan national, le ratio est de 11.

3.4 – Les secteurs d’activité en 2016

Cette analyse s’appuie sur la nomenclature d’activités de l’INSEE (NAF rév.2), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Certes plus fine, elle a maintenu une rubrique « *activités non classées ailleurs* » qui se justifie pour les activités polyvalentes par exemple, mais dont on peut regretter qu’elle représente encore près de 11% des effectifs associatifs dans le Grand Lyon, tout comme au plan national.⁶

Tableau 8 : Répartition des salariés par secteur (en %)

	Grand Lyon	Auvergne - Rhône-Alpes	France
Enseignement	17,9%	11,8%	11,9%
Sport	4,3%	4,8%	4,7%
Santé	11,5%	8,7%	7,5%
Social	39,4%	50,9%	50,9%
Loisirs	1,0%	1,2%	1,4%
Culture	4,3%	3,0%	3,1%
Autres activités	10,7%	9,7%	9,8%
Autres activités non classées ailleurs (INSEE)	10,9%	10,0%	10,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2016. Traitement R&S.

La répartition des emplois associatifs du Grand Lyon se distingue nettement des repères régionaux qui sont eux-mêmes assez proches des moyennes nationales. Les secteurs de l’enseignement, de la santé et de la culture y sont nettement plus présents, à la différence du sport mais surtout du secteur social.

Un regard plus précis sur ce secteur permet de faire ressortir les spécificités de ces deux territoires. Il se fera à la lecture des moyennes nationales, pour tenir compte du poids du secteur social très différent entre la Métropole de Lyon (39,4%) et la région Auvergne – Rhône-Alpes (50,9%).

⁶ Un travail réalisé par l’équipe de R&S en 2009 a montré que la moitié des associations répertoriées sous ce code APE 9499Z étaient mal classées ou du moins pouvaient se voir attribuer un code activité bien précis. Un travail fructueux, effectué au niveau national par les équipes de l’INSEE en lien avec l’équipe de R&S, a démontré la faisabilité d’une réelle progression en la matière.

Tableau 8 : Répartition des salariés associatifs des activités du secteur social (en %)

	Grand Lyon	Auvergne - Rhône-Alpes	France
Hébergement médico-social	15,4%	19,8%	20,3%
Hébergement médicalisé pour personnes âgées	4,0%	4,4%	4,5%
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	2,1%	3,3%	3,7%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autres	1,1%	2,3%	2,2%
Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	2,6%	4,2%	3,8%
Hébergement social pour toxicomanes	0,1%	0,1%	0,1%
Hébergement social pour personnes âgées	0,9%	1,1%	1,2%
Hébergement social pour personnes handicapées physiques	0,6%	0,6%	0,5%
Hébergement social pour enfants en difficulté	2,4%	2,3%	2,4%
Hébergement social pour adultes et familles en difficulté	1,5%	1,5%	1,9%
Action sociale sans Hébergement	24,0%	31,1%	30,6%
Aide à domicile	4,2%	9,5%	9,4%
Accueil et accompagnement de personnes âgées ou d'adultes handicapés ⁽¹⁾	0,4%	0,7%	0,6%
Aide par le travail	5,4%	8,2%	8,0%
Accueil de jeunes enfants	5,4%	3,2%	2,3%
Accueil et accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	0,7%	1,1%	1,4%
Accueil et accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	0,4%	0,5%	0,8%
Action sociale non classée ailleurs	7,5%	7,9%	8,1%
Ensemble du secteur social	39,4%	50,9%	50,9%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2016. Traitement R&S. ⁽¹⁾ Une analyse détaillée des établissements classés sous ce code montre que la plupart concernent l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées, et de façon marginale des adultes handicapés.

A la lecture des repères régionaux et nationaux qui sont très proches, les effectifs salariés dans les associations du domaine de la petite enfance sont proportionnellement plus nombreux dans le Grand Lyon : ils représentent 5,4% de l'emploi associatif, pour 3,2% en moyenne régionale et 2,3% en moyenne nationale.

Ces différences sont d'autant plus significatives, que la part des effectifs salariés du domaine social au sein de l'ensemble du secteur associatif (39,4%) est largement inférieure à la moyenne nationale (50,9%).

Par ailleurs, le Grand Lyon se distingue par une plus faible proportion d'effectifs salariés dans les associations d'hébergement médicalisé pour personnes handicapées (adultes, enfants) et d'hébergement social pour personnes atteintes d'un handicap mental. L'aide à domicile et l'aide par le travail sont également moins représentées sur la Métropole, qu'en moyenne régionale et nationale.

3.4 Evolutions récentes

L'évolution des effectifs salariés sur le territoire du Grand Lyon se démarque de celle d'Auvergne – Rhône-Alpes et des tendances nationales, pour le secteur associatif, tout comme pour le secteur privé. Trois repères ont été retenus pour une observation en moyenne annuelle : entre 2008 et 2010, période de forte croissance ; entre 2010 et 2013, période tendue ; entre 2013 et 2016, période de légère reprise.

Tableau 9 : Evolution des effectifs salariés, en moyenne annuelle, au cours des 3 périodes situées entre 2008 et 2016 (en %)

	Entre 2008 et 2010		Entre 2010 et 2013		Entre 2013 et 2016	
	Associations	Secteur privé	Associations	Secteur privé	Associations	Secteur privé
Grand Lyon	2,5%	0,3%	1,2%	1,1%	1,2%	1,4%
Auvergne – Rhône-Alpes	2,5%	- 0,6%	0,7%	0,6%	0,6%	0,6%
France entière	1,9%	- 0,4%	0,1%	0,2%	0,7%	0,4%

Source : ACOSS-URSSAF Données 2008 à 2016. Traitement R&S.

Dans le Grand Lyon, la croissance des effectifs salariés associatifs est nettement supérieure à celle du secteur privé entre 2008 et 2010, en pleine crise financière. L'écart se réduit entre 2010 et 2013. L'évolution du secteur associatif est ensuite légèrement dépassée par celle de l'emploi privé entre 2013 et 2016 (1,2% pour 1,4% en moyenne annuelle).

Lorsque l'on compare l'évolution du Grand Lyon à celle d'Auvergne – Rhône-Alpes, le repli est nettement plus sévère dans la région. En effet, entre 2008 et 2010, la croissance des effectifs dans les associations est comparable à celle de la Métropole, dans un contexte général nettement plus difficile (- 0,6% pour + 0,3% sur le Grand Lyon, en moyenne annuelle). Elle est tombée à 0,7%, entre 2010 et 2013, toujours en moyenne annuelle, puis à 0,6% entre 2013 et 2016. Dans le même temps, sur les 6 années, l'emploi dans le secteur privé régional s'est redressé et enregistre une progression équivalente chaque année (0,6%).

Par rapport aux moyennes nationales, l'emploi dans le secteur privé régional a été plus affecté par la crise au cours de la période 2008-2010 (- 0,6% en moyenne annuelle pour - 0,4% au plan national), alors que le secteur associatif progressait davantage. Après une période 2010-2013 plus faste en région, les évolutions sont comparables depuis.

Au bilan, l'emploi associatif de la Métropole évolue dans un contexte plus favorable et à un rythme plus soutenu qu'au plan régional et qu'au plan national. Sur l'ensemble de la période 2008-2016, l'emploi associatif a progressé de 13% sur le territoire du Grand Lyon (soit une augmentation de près de 6 000 salariés), de 9% à l'échelle de la région Auvergne – Rhône-Alpes, et de 6,5% au plan national.

ANNEXES

Définition des secteurs d'activités, au regard des inscriptions au Journal officiel des associations nouvelles

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers

Définition des secteurs d'activités, au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, « autres activités pour la santé humaine »
Social	Voir le détail dans le tableau consacré au sujet dans l'étude elle-même
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a.	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire. n.c.a. signifiant non classées ailleurs

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF rév.2) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1er janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.

Précisions méthodologiques sur l'emploi

Les données présentées dans cette étude sont issues des Bordereaux Récapitulatifs de Cotisations qui sont remplis par les établissements employeurs du régime général.

○ L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...

○ Les effectifs salariés ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Chaque salarié compte pour un dans chacun des établissements employeurs, indépendamment de sa durée de travail. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les effectifs sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

○ La définition du champ du secteur privé correspond à celle retenue dans le cadre du partenariat ACOSS-INSEE-DARES, en 2016. Il exclut les établissements dont la catégorie juridique est 71 (administration de l'Etat), 72 (collectivité territoriale) ou 73 (établissement public administratif) hors 7321 (association syndicale), 7322 (association foncière urbaine), 7323 (association foncière de remembrement) et 7381 (organisme consulaire), et les caisses nationales de Sécurité sociale. Il exclut également les établissements de la Caisse des dépôts et consignation.

○ La masse salariale totale ou l'assiette dé plafonnée désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette dé plafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de Sécurité sociale. L'assiette dé plafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant d'exonérations. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG), plus large, qui comprend en outre, des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

○ Le périmètre des 4 composantes de l'économie sociale est défini à partir du statut juridique des établissements :

○ Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (INSEE) : associations déclarées (9220), associations d'utilité publique (9230), associations de droit local (9260), associations déclarées « entreprises d'insertion par l'économie » (9221) et associations intermédiaires (9222).

○ Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300.

○ Au sein des coopératives, on distingue par le code juridique, croisé parfois avec le code APE :

- les coopératives agricoles : codes 6316, 6317, 6318, 6532, 5432, 5532 et 5632.

- les coopératives de production : 5458, 5558, 5658

- les coopératives de crédit : 6595, 6596, 6100, 5192, 5193, 5194, 5195, 5196, 5460, 5560, 5660 dont le code APE appartient aux divisions 64, 65 et 66 (services financiers et assurances) et les établissements de la catégorie juridique 5699 dont le code APE (ancienne NAF) est 651D (banques mutualistes) et 651 E (caisses d'épargne).

- les coopératives de consommation : 5451, 5551, 5651, 6551

- les coopératives artisanales : 5453, 5553, 5653

- les coopératives commerciales : 5552 et 5652

- les autres coopératives : 5203, 5309, 5307, 5443, 5543, 5643, 6543, 5454, 5554, 5654, 6554, 5455, 5555, 5655, 5459, 5559, 5659, 5547, 5647, 5605, 6558, 6560, les autres coopératives des catégories juridiques 5460, 5560, 5660 dont le code APE n'appartient pas aux divisions 64, 65 et 66.

○ Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :

- Sociétés d'assurance mutuelles: 6411

- Mutuelles : 8210

- Assurances mutuelles agricoles : 8250

- Autres organismes mutualistes : 8290